

Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine

Ministre de la culture et de la communication
Présidents d'associations nationales reconnues d'utilité publique

Liste des associations nationales membres au 20 janvier 2005

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 20 janvier 2005 portant création d'un Groupe national d'information et de concertation sur le patrimoine, sont membres de ce Groupe national les présidents des associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager.

À la date du 20 janvier 2005, les associations reconnues comme répondant au critère cité à l'article 1 de l'arrêté, sont les suivantes :

FNASSEM

(Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et des Ensembles Monumentaux)
reconnue d'utilité publique par décret du 11 janvier 1983

La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés
reconnue d'utilité publique par décret du 29 janvier 1965

Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique par décret du 27 août 1970

Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1985

REMPART

(Union des associations pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine Artistique)
reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1982

Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique par décret du 22 novembre 1925

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique par décret du 7 novembre 1936

Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique par décret du 2 mai 1963

Ces associations nationales sont toutes membres de la Réunion des associations nationales reconnues d'utilité publique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, communément dénommée G8-Patrimoine.

Elles sont assistées par l'association des Journées Juridiques du Patrimoine.